

Séance ordinaire du 13 juin 2023
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°13062023D05

Objet : Vie associative – Versement d'une subvention aux associations communales APEL SAINT-MAURICE et Club La Bonne Entente.

Date de la convocation et de l'affichage : le 7 juin 2023
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 24
 Nombre de pouvoirs : 4
 Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 28
 Pour : 28
 Contre : 0
 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine		X		CHAPUIS Patrick
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelyne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
DIARRA Aly		X		BAZIN Jean-Jacques
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine	X			
BILLARD Roger			X	
DUCRET Régine	X			
VIBOUD André	X			
CORDEL Lionel	X			
CHAMPONNOIS Fabien	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah	X			
AVILA Mylène		X		VILLAND Franck
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			

Accusé de réception en préfecture
 073-200083681-20230613-13062023D05-DE
 Date de réception préfecture : 14/06/2023

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
BORDON Francine	X			
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
GOAËR Yves		X		GARLATTI Ghislain

A été nommée secrétaire de séance : BORDON Francine.

VU l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales.

Rapporteur : Caroline LEVANNIER, Adjointe en charge des Finances communales.

Exposé des motifs : par délibération en date du 19 décembre 2022, le conseil municipal a statué sur le montant des subventions à attribuer aux associations communales et extra communales au titre de l'année 2023. Deux demandes complémentaires ont été déposées postérieurement à cette délibération.

→ D'une part le Club de la Bonne Entente sollicite le versement d'une subvention afin de favoriser la relance de ce club dont les activités ont été suspendues pendant toute la pandémie de Covid-19. En effet, depuis le changement de présidence du club début 2023, l'association compte 49 adhérents dont 33 nouveaux inscrits. Leur objectif est donc de relancer et diversifier leurs activités (gym douce, jeux, randonnées, visites patrimoniales, cours d'informatique, visites culturelles, etc.). La subvention sollicitée permettra notamment de participer au financement d'activités nécessitant des intervenants extérieurs ou des déplacements. Il est proposé le versement d'une subvention de démarrage 1 500€.

→ D'autre part, l'APEL Saint-Maurice sollicite le versement d'une subvention pour la réalisation de leurs projets 2023. Il s'agit en particulier d'organiser une formation aux gestes de premier secours, de faire réaliser des maillots floqués au nom de l'école Saint-Maurice pour les sorties scolaires et de renouveler les jeux de la cour de récréation de l'école. Il est proposé le versement d'une subvention de 500€ (montant identique à celui versé aux associations des parents d'élèves des écoles publiques).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de la Maire-adjointe en charge des Finances et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 1 500€ à l'association Le Club de la Bonne Entente,
- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 500€ à l'association APEL Saint-Maurice
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 13 juin 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 15 juin 2023

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 14 juin 2023.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Francine BORDON

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20230613-13062023D05-DE
Date de réception préfecture : 14/06/2023